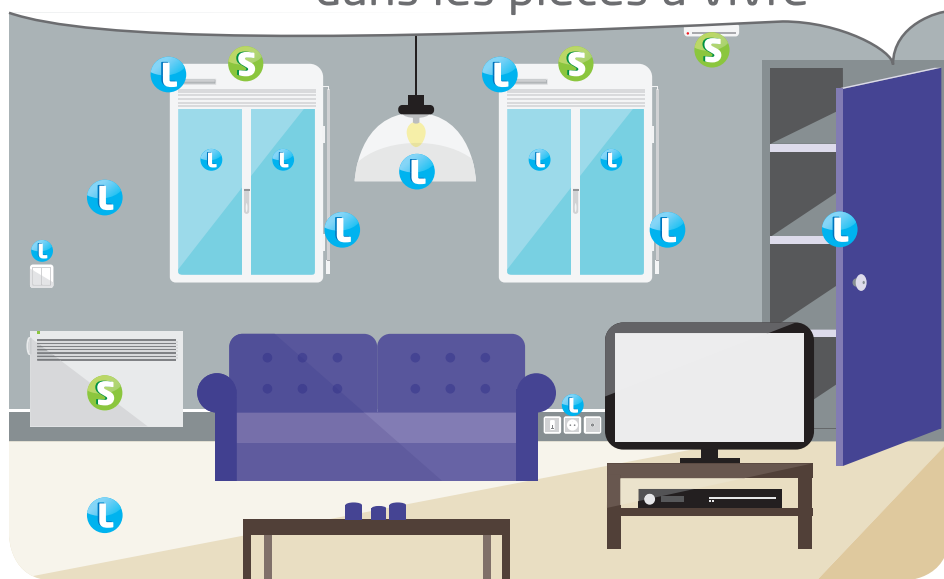


## Fiche d'entretien de votre logement

### Qui fait quoi ? dans les pièces à vivre



#### **L** À la charge du locataire :

- Entretien du détecteur de fumée ;
- Nettoyage de la grille d'entrée d'air ;
- Gonds et paumelles
- Fenêtres : crémones, manivelles, mécanisme, joints de vitrage, vitres ;
- Thermostat du chauffage ;
- Sols (parquet, dalles, linoleum, moquette, etc.) ;
- Peintures ou papier peints (sols et plafonds) ;
- Placards dont portes, boutons, poignées ;
- Prise tv, téléphone, courant, interrupteur, point lumineux ;
- Ampoules.

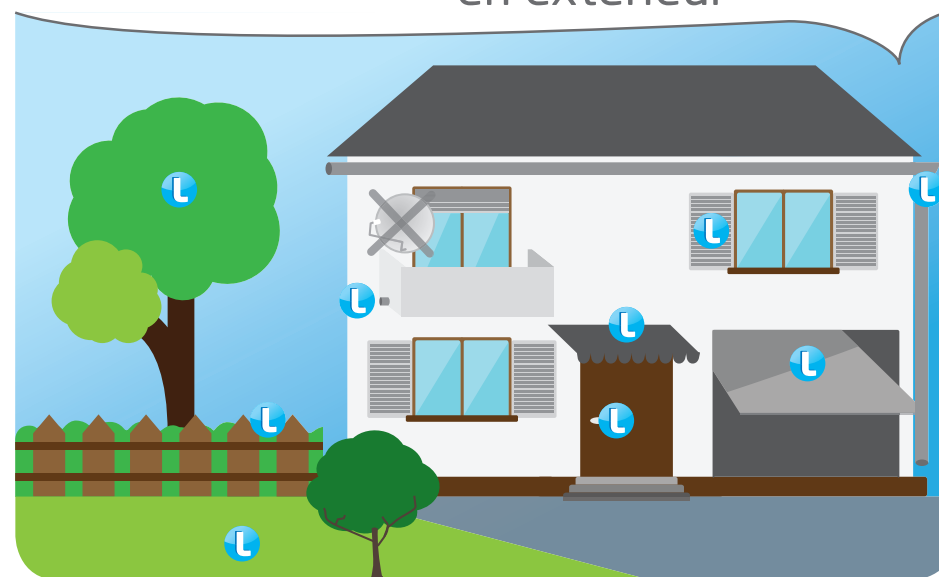
#### **S** À la charge de la Simad :

- Fenêtres et encadrements (sauf dégradations) ;
- Convecteurs.

**⚠ Dans un logement, toute dégradation est à la charge du locataire.**

## Fiche d'entretien de votre logement

### Qui fait quoi ? en extérieur



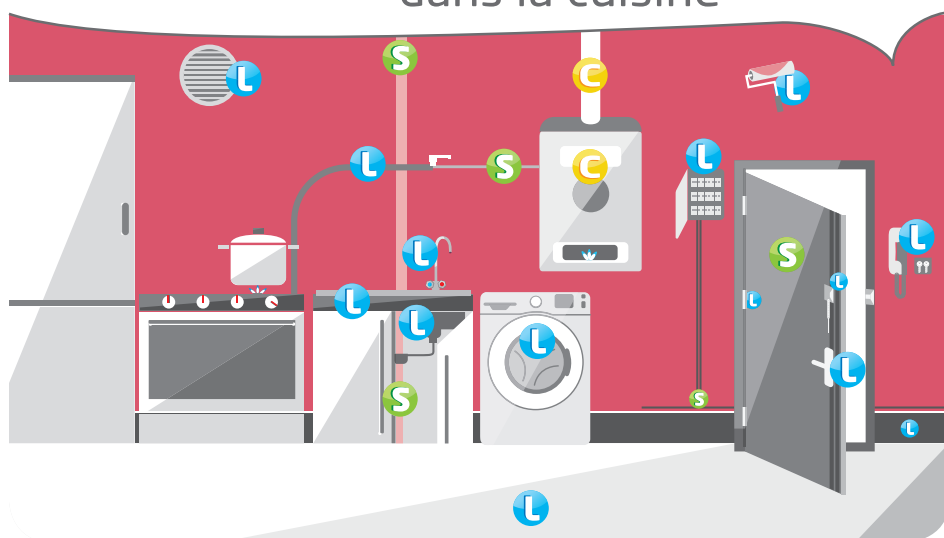
#### **L** À la charge du locataire :

- Chéneaux et tuyaux ;
- Volets ;
- Porte d'entrée ;
- Garage, poignée, chaînette, ressort ;
- Entretien courant des allées, pelouses, massifs, taille, élagage, échenillage des arbres et arbustes ;
- Enlèvement de la mousse et des autres végétaux nuisibles ;
- Auvent, marquise ;
- Évacuation du balcon.

**⚠ Dans un logement, toute dégradation est à la charge du locataire.**

## Fiche d'entretien de votre logement

### Qui fait quoi ? dans la cuisine



#### **L** À la charge du locataire :

- Peinture ou tapisserie (murs et plafonds)
- Fusibles
- Interphone, clés (portes et boîte aux lettres), badges ;
- Bas de porte, graissage des serrures, paumelles et mise en jeu, poignées de portes, judas,...
- Plinthes
- Sols (carrelage, linoléum, dalles, parquet,...)
- Siphon et évacuation jusqu'à la colonne (nettoyage et débouchage)
- Flexible de gaz (entretien et vérification)
- Nettoyage de la ventilation
- Meuble évier
- Robinets d'évier et de machine à laver

#### **S** À la charge de la Simad :

- Porte d'entrée, sonnette ;
- Canalisation d'eau ;
- Colonne d'eau usée ;
- Canalisation d'arrivée de gaz.

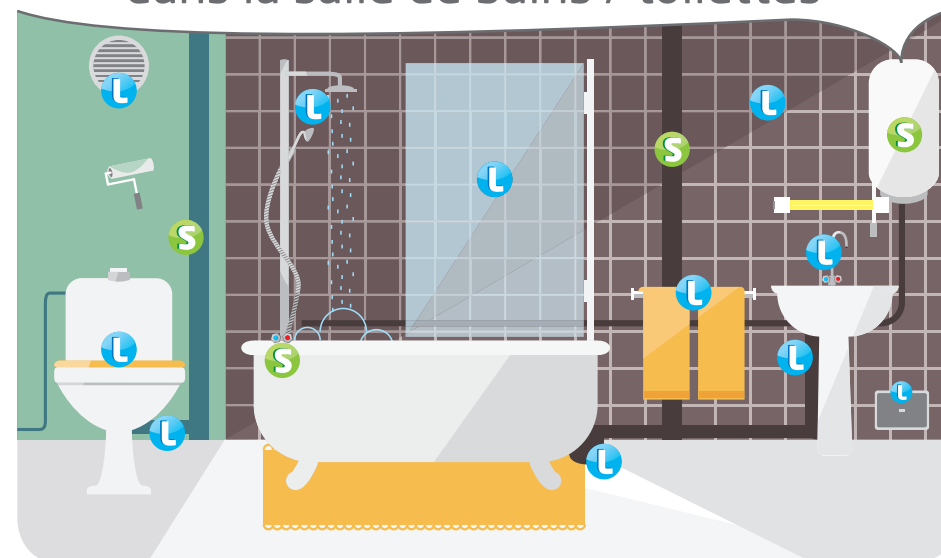
#### **G** Contrat d'entretien :

- Chaudière : joints silicone, radiateur, thermostat, chauffe-eau ou chaudière.

**⚠ Dans un logement, toute dégradation est à la charge du locataire.**

## Fiche d'entretien de votre logement

### Qui fait quoi ? dans la salle de bains / toilettes



#### **L** À la charge du locataire :

- Applique sanitaire (lumière lavabo) ;
- Siphon et évacuation jusqu'à la colonne (nettoyage et débouchage) ;
- Flexible de douche et douchette ;
- Peinture murs et plafonds, rebouchage des trous ;
- Porte de la gaine technique ou trappe de visite ;
- Nettoyage de la grille de la ventilation ;
- Colonne de douche ou pare-douche ;
- Robinets, système de chasse d'eau ;
- Thermostats et résistances, groupe de sécurité ;
- Joints sur pipe WC /fixation wc.

#### **S** À la charge de la Simad :

- Colonne d'eau usée ;
- Alimentation d'eau ;
- Ballon électrique (détratrage : facturation possible pour les locataires vivant dans le logement depuis au moins trois ans).

**⚠ Dans un logement, toute dégradation est à la charge du locataire.**